

L'absence de durabilité du financement régional des équipes mobiles d'accompagnement des personnes sans-abri et ses conséquences locales ; interpellation introduite par Mme MHADI Malika, Conseillère communale.

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs échevines, échevins, conseillères et conseillers,

La problématique du financement instable des équipes mobiles d'accompagnement des personnes sans-abri ne constitue pas uniquement une difficulté budgétaire au niveau régional. Elle a des conséquences directes et immédiates sur les communes qui se trouvent en première ligne face aux situations de grande précarité, de détresse sociale et de crise sanitaire dans l'espace public.

Lorsque les dispositifs régionaux sont fragilisés ou interrompus, ce sont les services communaux, les services de prévention et les services d'urgence qui doivent faire face à une augmentation des situations de crise sans disposer des compétences spécialisées ni des moyens structurels nécessaires pour y répondre durablement. Ce sont les habitants qui sont les premiers témoins de cette détresse et les yeux se tournent souvent vers les Communes quand la question du sans abrisme est une question régionale qui nécessite une approche structurelle et des moyens humains et financiers conséquents.

M. le Bourgmestre,

En cette période hivernale, les équipes mobiles d'accompagnement de terrain telles que: Cover (porté par le projet Lama et le Samusocial), Sublink (géré par le projet Lama, le Samusocial, Diogènes et Transit) ainsi que Artha, toutes financées par VIVALIS, jouent un rôle essentiel auprès des personnes sans-abri et particulièrement vulnérables. Leur présence quotidienne sur le terrain constitue une réponse préventive indispensable contribuant à réduire les hospitalisations d'urgence, la détresse sociale, ainsi que les risques sanitaires liés au froid, aux conditions de vie précaires et à l'aggravation de problématiques de santé physique et mentale.

Pourtant ces services cruciaux sont aujourd'hui fragilisés par l'instabilité et l'absence de durabilité de leur financement. Les trois projets précités sont financés par des subsides dits "Facultatifs". Dans le système actuel des douzièmes provisoires, seuls les projets ayant bénéficié d'un financement lors de l'exercice 2024 peuvent, en principe, être reconduits lors de l'exercice suivant. Ce mécanisme, qui devait être strictement transitoire, s'est toutefois inscrit dans la durée. Il en résulte que ces projets pourtant opérationnels évalués et reconnus par leur utilité sur le terrain se retrouvent aujourd'hui sans garantie de continuité indépendamment des besoins réels constatés. Dans ce contexte, des projets tels que Cover, Sublink et Artha deviennent de fait des variables

d'ajustement du budget bruxellois, alors même qu'ils répondent à des besoins structurels et croissants en matière d'accompagnement des personnes sans-abri. Cette fragilisation intervient dans un contexte alarmant. Selon les données officielles de Bruss Help, la région de Bruxelles Capitale compte 9777 personnes sans- abri, soit une hausse de 25% par rapport à 2022.Parmi ces personnes 992 dormaient directement dans l'espace public notamment dans les rues, ou les infrastructures du transport en commun illustrant l'ampleur et la diversité des situations de précarité . A cela s'ajoute une évolution préoccupante du contexte de terrain , relevée notamment par Bruss Help: L'explosion de la consommation de crack dans l'espace public se poursuit, tandis que la crise de l'accueil s'enlise et met sous pression l'ensemble du secteur. Dans ce paysage déjà fragilisé, une cessation des activités des équipes mobiles (Lama) de terrain interviendrait au pire moment.

Cette réalité se manifeste concrètement au niveau local, dans nos quartiers et nos espaces publics. Les communes sont en première ligne face aux conséquences visibles de ces phénomènes: Situations de grande détresse humaine, tensions dans l'espace public et sollicitations accrues des services communaux.

Dans ce cadre, il convient de répondre clairement à certaines critiques formulées à l'encontre de la majorité laissant entendre que la commune serait responsable de l'insuffisance des maraudes.

La commune n'est ni compétente ni financée pour se substituer aux dispositifs régionaux spécialisés . Elle agit toutefois avec les moyens dont elle dispose pour apporter une réponse de proximité. Malgré les difficultés liées au blocage budgétaire régional, notre commune continue d'assurer des services concrets à partir 35 rue Gilon, de soutenir l'orientation des personnes sans-abri vers les services existants et de collaborer avec le tissu associatif local.Rappelons aussi la mise à disposition de bâtiments communaux pour loger des personnes qui seraient, sans cela dans la rue.

Cet engagement de montrer une volonté politique claire de ne pas abandonner le public le plus vulnérable même dans un contexte contraint.

Il convient néanmoins de rappeler que l'accompagnement médico-social spécialisé, la veille sanitaire, la réduction des risque et la coordination des équipes mobiles relèvent avant tout des compétences régionales via les dispositifs financés par VIVALIS. La commune peut compléter, relayer et orienter mais elle ne peut se substituer durablement à des politiques régionales structurelles. Faire peser sur les communes la responsabilité de carences liées à un financement instable de dispositifs régionaux essentiels revient à déplacer le débat sans répondre aux causes réelles du problème.

Au regard des éléments exposés , des données chiffrées et des impacts concrets constatés au niveau communal, nous souhaitons interroger le collège sur les démarches entreprises ou envisagées pour interpeller la Région.

- Des moyens supplémentaires ont-ils été débloqués par la Région pendant la période particulièrement longue et froide que nous avons connue?
- Les communes envisagent-elles d'aborder la question du désengagement de la Région quant à la prise en charge de l'errance et du sans-abrisme- et les conséquences en cascade générées telles que les assuétudes, la santé mentale....en conférence des Bourgmestres dans une optique de plaidoyer?
- Quelles collaborations, ou partenariats supplémentaires , la commune peut- elle développer avec les associations et les opérateurs sociaux pour assurer la continuité de l'accompagnement des personnes sans-abri en l'absence de garantie d'une réponse structurelle de la Région?

Merci,